

que sa voiture apparaîût sur le parvis de la Basilique, le piquet de garde présente les armes au représentant de la nation protectrice. Le Gardien des Pères franciscains reçoit le Consul et le conduit aux appartements qui lui sont réservés dans la Casa Nova. La foule se disperse pour revenir plus tard aux 1^{res} Vêpres, et sur le soir au chant solennel des Matines.

ABOUNA FRANCIS

LES EMPIÈTEMENTS DES GRECS

ON entend souvent des personnes, ignorantes de choses de Terre-Sainte, blâmer ce qu'elles appellent la petitesse des gardiens des sanctuaires, tout occupés de mesquines revendications. Un prêtre canadien, témoin impartial, écrivait dernièrement à l'*Action sociale* de Québec les lignes suivantes :

Jérusalem, 8 septembre 1912.

Un incident assez grave vient de surgir au Saint Sépulcre entre les moines grecs et les religieux franciscains.

On sait que le *statu quo* doit être strictement observé en tout ce qui touche à la question des Lieux Saints, spécialement en ce qui concerne les réparations à faire dans la basilique du Saint-Sépulcre ; or, ces jours-ci, les moines grecs ayant réparé une dalle du parvis de la basilique, les Franciscains protestèrent énergiquement auprès du consul général de France qui, en sa qualité de représentant de la puissance protectrice, se rendit immédiatement chez le gouverneur, afin de le mettre au courant de la violation du *statu quo*.

Entre temps, les religieux Franciscains, pour répondre au geste des Grecs, firent une légère réparation à une dalle du même parvis : alors les Grecs aggravant leur première faute, firent venir des maçons qui se mirent à réparer un des grands piliers de la basilique.

Le R. P. Président du Saint-Sépulcre protesta et alla en toute hâte aviser le consul général de France qui vint